

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE , Sylvie TIRLOY,

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE, Rachid BECHKER

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Grégory DEKONINCK pouvoir à Sylvie TIRLOY,

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Coralie VICO pouvoir à Boumediene MIMOUN, Virginie OLIVIER, Michèle GUILBERT, Christine LAURENT

Etaient absents :

Messieurs : Johann GRUSON

Madame : Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N°CCAS/R/2025/02/06**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE  
SEANCE DU 04 AVRIL 2025**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2025/02/06**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs qu'une première convocation datée du 18 mars 2025, a été transmise aux administrateurs à cette même date, visant à réunir le Conseil d'Administration le lundi 31 mars 2025, soit dans le respect du délai légal, et conformément au règlement intérieur de l'établissement, mais que le quorum n'a pu être atteint à cette date.

Une seconde convocation a par conséquent été transmise à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le 1<sup>er</sup> avril, convoquant l'assemblée délibérante le vendredi 04 avril, sans qu'il soit besoin que le quorum soit atteint pour délibérer valablement.

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, signale que les écritures comptables du Compte Administratif ont fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier principal de Saint André et qu'elles sont conformes.

Le Compte Administratif 2024 se présente comme suit avant affectation des résultats :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Réalisations recettes	<b>166 523,15 €</b>
Réalisations dépenses	138 091,19 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2024	<b>+ 28 431,96 €</b>
excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2023	<b>+ 18 035,07</b>

<b>Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent cumulé de clôture de l'exercice 2024</b>	<b>+ 46 467,03</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Réalisations recettes	<b>409,99 €</b>
Réalisation des dépenses	1 498,80 €
Déficit de clôture au 31 décembre 2024	<b>-1 088,81 €</b>
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2023	<b>+ 13 792,01</b>
<b>excédent de clôture cumulé au 31 décembre 2024</b>	<b>+ 12 703,20 €</b>

<b>Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)</b>	<b>- 371,91 €</b>

<b>Excédent cumulé de clôture de l'exercice 2024</b>	<b>+ 12 331,29 €</b>
--	----------------------

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Compte Administratif 2024.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE PAR 8 VOIX POUR.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an**  
**ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-président,**

**Boumediene MIMOUN.**



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 059-265903864-20250404-CCASR20250206\_1-BF